

Document explicatif – modification plan d'urbanisme

Informations générales

Titre	Lever l'interdiction au développement pour le grand ensemble de terrains vacants 48
Résumé	En concordance avec les dossiers 2022-00-036 et 1123-03-217
Concordance	Oui
Date	15 août 2023

Informations sur les dispositions du règlement

Article(s)	1
District(s)	de Châteaudun
Territoire visé	Avant La carte illustre le territoire visé avant la modification du plan d'urbanisme. Elle montre un grand ensemble de terrains vacants (numéro 48) en jaune, bordé par une zone prioritaire de développement (vert) et une zone d'expansion urbaine (jaune). Une ligne rouge pointillée indique le périmètre d'urbanisation. Des zones de réserve (rouge) et agricoles (vert foncé) sont également visibles. Des rues sont nommées : rue Léon-Ayotte, rue des Grives, rue des Harfangs (12 log/ha), rue de l'Épervier, rue Jacques-Lemaire, rue Saint-Maurice, rue Danise, et rue Jacinthe. Une échelle de 0 à 200 mètres et une rose des vents sont incluses. Légende : - Périmètre d'urbanisation (ligne rouge pointillée) - Grand ensemble de terrains vacants (jaune) - Levée d'une interdiction au développement urbain (zone verte) - Densité brute (logement par hectare) (bleu) - Zone prioritaire de développement (vert) - Zone d'expansion urbaine (jaune) - Zone de réserve (rouge) - Zone agricole (vert foncé)

Document explicatif – modification plan d’urbanisme

	Après ■ Périmètre d'urbanisation Grand ensemble de terrains vacants Levée d'une interdiction au développement urbain 12 log/ha Densité brute (logement par hectare) Zone prioritaire de développement Zone d'expansion urbaine Zone de réserve Zone agricole
Objet	Lever l'interdiction au développement pour le grand ensemble de terrains vacants 48
Approbation référendaire	En concordance
Pouvoir habilitant LAU	L.A.U., article 110.4.